

Bourse de prix 2012

Madame LECHAT, Adjointe responsable de la Commission Scolaire – Restauration, expose le rapport suivant :

Pour permettre en fin d'année scolaire 2011/2012, la distribution de prix de l'école maternelle publique, il a été décidé lors du vote du Budget Primitif 2012 (article 6714) de continuer à accorder à cette école un crédit prix de : 4 € par élève.

Il vous est donc proposé :

- de confirmer le montant de 4 € par élève afin de pouvoir régler les factures correspondantes.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ